

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Nouvelles recommandations de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Une taxe sur les boissons sucrées est proposée pour réduire la consommation de sucre des Québécois

Montréal, le 9 septembre 2014 – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) appuie la prise de position des experts réunis par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC soulignant l'urgence de diminuer la consommation de sucre. Pour ce faire, le groupe d'experts a émis une série de recommandations, dont l'imposition d'une taxe sur les boissons sucrées. La Coalition Poids, qui milite pour l'instauration d'une telle mesure fiscale depuis plusieurs années, se réjouit de cette proposition.

« Nous consommons beaucoup trop de sucre. Il y a du sucre ajouté dans plus des trois quarts des aliments préparés que l'on achète. La première source de sucre inutile à diminuer est la boisson sucrée, car elle n'a aucun intérêt nutritionnel et contribue à plusieurs problèmes de santé, dont le surpoids, le diabète, les maladies cardiovasculaires et la carie dentaire », renchérit Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids

Les boissons sucrées sont des desserts. Elles occupent une place démesurée dans notre alimentation et ne devraient pas être consommées quotidiennement. Pourtant, un enfant sur cinq et un adolescent sur quatre consomment au moins une boisson sucrée par jour. Or, le marketing excessif de l'industrie des bonbons liquides n'est pas étranger à cette surconsommation. « Comment considérer les boissons sucrées comme des breuvages d'exception alors qu'elles sont visibles partout, ultra disponibles, offertes à bas prix et fortement promues? », poursuit Corinne Voyer.

Une taxe sur les boissons sucrées est une façon efficace de réduire le pouvoir d'attraction de ces produits tout en générant des revenus. « À l'heure du grand ménage des finances publiques, le Ministre Leitaó doit imposer une taxe sur les boissons sucrées et réinvestir les sommes en prévention de l'obésité et des maladies chroniques. Chaque dollar investi en prévention rapporte plus de cinq dollars à un gouvernement », conclut Mme Voyer.

Cette mesure est réclamée par un nombre croissant d'organisations de santé, de cliniciens et de scientifiques, en plus d'avoir été introduite avec succès dans plusieurs pays. De plus, près de 80 % des Québécois l'appuient. Il est temps de la mettre en place!

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails www.cqpp.qc.ca.

-30-

Source :

Corinne Voyer

Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 242

Cellulaire : 514 566-4605

cvoyer@cqpp.qc.ca